

Sommes-nous prêts à défendre les classes préparatoires ?

Les classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E.) constituent une formation post-bac sélective, dispensée dans les lycées, préparant en 2 ans aux concours des Grandes Écoles. Elles délivrent des E.C.T.S., permettant des poursuites d'études en L3.

Les C.P.G.E., de par leur accessibilité, leur niveau d'exigence et leur maillage national, sont un outil important de démocratisation. Elles permettent à de nombreux étudiants, notamment de milieux populaires, d'accéder à des études longues et, à terme, à des postes à responsabilité.

Les enseignants sont nommés par l'inspection générale. Leur salaire de base, comptant pour le calcul de la pension, est le même que celui des collègues agrégés du secondaire. Une part de rémunération spécifique, liée à des heures supplémentaires assujetties au poste de nomination, peut venir s'y ajouter.

Le M.E.N. a voulu en novembre 2013, dans le cadre des discussions sur la redéfinition des métiers, baisser les rémunérations (jusqu'à 20%) de la plupart des professeurs de C.P.G.E. et/ou augmenter leur temps de travail, sans augmentation de rémunération. Les professeurs ont ressenti ce projet comme une violente attaque d'une part personnelle et d'autre part contre les C.P.G.E. auxquelles ils sont très attachés, voyant bien au quotidien leur efficacité et leur pertinence pour les élèves. Un mouvement inédit (dont une grève reconduite les 9, 10 et 11 décembre), initié par les collègues, a permis de repousser provisoirement l'attaque. Le SNES l'a accompagné, surtout logistiquement et au niveau académique, mais a pu paraître frileux, au niveau national, sur la défense des personnels de C.P.G.E. Il s'agissait sans doute pour notre syndicat de conserver une unité des personnels, mais, dans les établissements, des tensions, souvent liées à une mauvaise connaissance réciproque de nos services, sont apparues entre collègues du secondaire et de C.P.G.E. Elles doivent être dépassées par un travail d'explication dans lequel le S4 a un rôle important à jouer.

Il est temps de définir clairement la position de notre syndicat par rapport aux C.P.G.E. :

- Sommes-nous prêts à affirmer collectivement, sans rougir, la valeur des C.P.G.E. et à défendre leur pérennité dans le panorama de l'enseignement supérieur français?
- Sommes-nous prêts à affirmer que la place des C.P.G.E. et de leurs enseignants est dans les lycées, ce qui permet notamment d'assurer une transition lycée/post-bac cohérente et un très bon maillage du territoire ?
- Sommes-nous prêts à reconnaître que les C.P.G.E., en évolution permanente, sont un puissant levier d'ascenseur social ?
- Sommes-nous prêts à poursuivre la démocratisation de ces classes, afin que tous les lycéens, dont le niveau scolaire et les ambitions en ouvrent les portes, cessent toute forme d'auto-censure?
- Plus généralement, sommes-nous prêts à nous opposer à toute baisse de rémunération des personnels ?

D. Chapelain, O. Dodane (Fauriel, Saint-Étienne)